

PROGRAMME DE FORMATION 2025 / 2026

Titre Professionnel MDC
Monteur Dépanneur en Climatisation



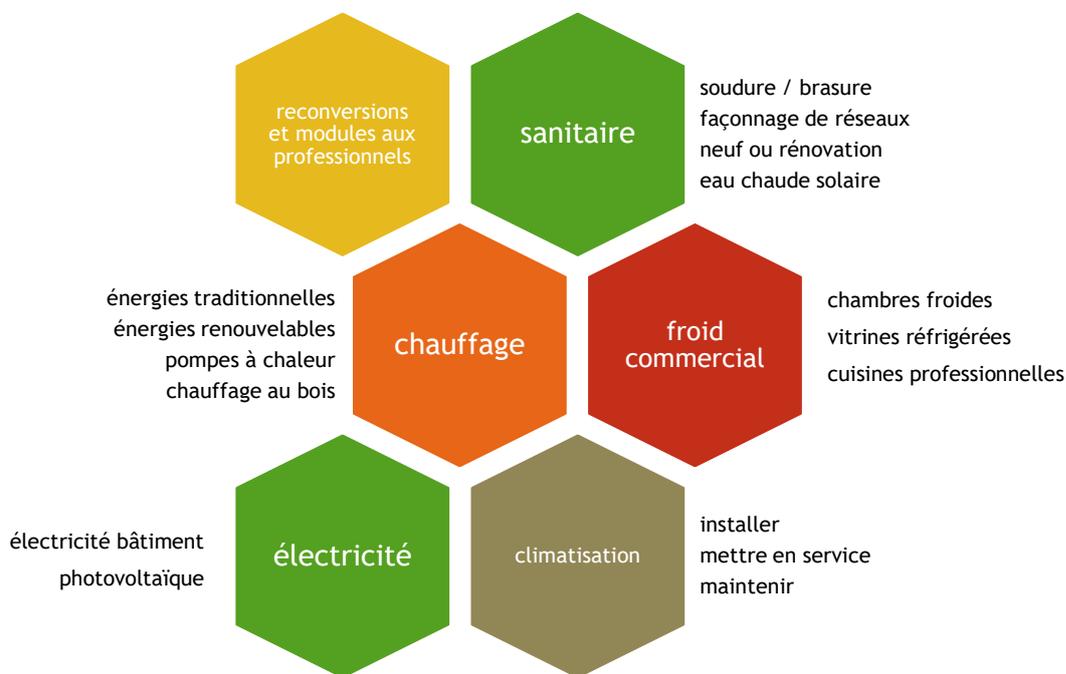


Sommaire

IF2P EVOLUTION c'est...	2
Pourquoi suivre cette formation et pas une autre ?	3
Modalités d'accès, processus de sélection des candidatures	4
Présentation de l'évolution du titre professionnel	4
Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice	7
Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le diplôme (rubrique RNCP)	7
Règlementations en vigueur	8
Liens avec d'autres certifications, équivalence, passerelle, validation partielle	9
Réussite et taux d'insertion des anciens diplômés - toutes spécialités confondues	9
Contenu simplifié	10
Contenu pédagogique détaillé	11
Liste des outillages utiles	15
Calendrier simplifié, tarif, comment s'inscrire ?	16
Nomenclature pour le financement	16
Calendrier détaillé - formation continue	17
Comment fonctionne l'alternance ?	20
Comment optimiser mes chances d'être recruté en alternance ?	23
Fiche 1 - L'entreprise manifeste à IF2P son besoin de recrutement	25
FICHE 2 - Formulaire entreprise pour préparation du dossier par IF2P	26
FICHE 3 - Formulaire tuteur/maitre d'apprentissage	27
CANDIDATER	28



IF2P EVOLUTION c'est...



Un site qui vous permet de...





Pourquoi suivre cette formation et pas une autre ?

- ✓ Vous cherchez une **formation diplômante** qui vous permettra d'être employable immédiatement en sortie de formation ou de monter votre entreprise.
- ✓ Vous cherchez un **métier qui est en tension**, c'est-à-dire qui recrute plus que de candidats ne sont disponibles actuellement.
- ✓ Vous cherchez un **métier d'expertise** : le climaticien c'est le spécialiste de la climatisation, au cœur des enjeux de confort de l'habitat notamment.
- ✓ Vous cherchez une **formation en phase avec le monde du travail** : cette formation est renouvelée tous les 3 à 5 ans par le Ministère du Travail sur recueil des besoins des branches professionnelles, nous la revoyons tous les ans pour l'adapter aux besoins de nos entreprises.
- ✓ Vous souhaitez suivre **un enseignement professionnel sans matières générales** : les Titres Pro sont 100% techniques, théorie et pratique.
- ✓ Vous cherchez **un organisme qui met les moyens nécessaires pour vous former** : nos locaux seront neufs en septembre 2025, et équipés de matériel professionnel, pour chaque partie pratique vous disposerez d'un espace personnel (box) avec le consommable adéquat. L'équipe est constituée de professionnels expérimentés en formation pour adultes, ils vous apporteront aussi leur expérience et leurs astuces.
- ✓ Vous cherchez à **être réellement accueilli et suivi tout au long de votre parcours** : votre premier entretien, le suivi pendant la formation et jusqu'au diplôme sera effectué par la même personne.
- ✓ Vous aurez besoin d'**un nouveau réseau professionnel** : des rencontres avec des recruteurs, des distributeurs, des marques, des réseaux sont organisées pendant la formation, également parmi le jury peut se trouver un futur employeur, concurrent ou partenaire ! Nos anciens diplômés pourront également vous prodiguer de précieux conseils.



Modalités d'accès, processus de sélection des candidatures

- ✓ Accès en parcours de formation
- ✓ Accès en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) : consulter le CIBC au 05 57 54 25 00

Pour qui ?

Adultes en reconversion professionnelle.

Accessibilité des personnes en situation de handicap : sous conditions, consulter notre référente handicap Marine Simonneau lors de votre candidature ou en amont au 06 52 05 24 98.

Pré-requis

Avoir un niveau scolaire sortie de collège ou CAP/BEP minimum peu importe le domaine, être en capacité d'expliquer les missions du métier visé, être organisé, être rigoureux, avoir le sens du service, être curieux, être apte physiquement, parler, lire et écrire français couramment (niveau B2), avoir le permis B, avoir des aptitudes manuelles acquises dans la vie professionnelle ou personnelle (ou intégrer notre période de préqualification).

Processus de sélection des candidatures

- Assistez à une **réunion d'information collective**, si vous le souhaitez (facultatif), [s'y inscrire ici](#)
Elle vous permet de visiter le centre, de nous découvrir, de répondre à vos premières questions.
- Déposez un **dossier de candidature** [via le lien ici](#)
Préparez votre CV, votre carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité, votre carte de sécurité sociale, vos permis et habilitations en cours si vous en avez afin de les déposer en pièces jointes.
Le dépôt d'un dossier de candidature n'engage ni le candidat, ni l'organisme de formation. Il vous permet de manifester votre intérêt pour la formation, et d'être recontacté pour fixer un rdv.
- Vous êtes reçu en **entretien individuel**
Il permet de répondre à vos questions précises, de vous évaluer, et de répondre à votre candidature. Cet entretien dure environ 1h30, il est de préférence réalisé en présentiel, mais peut être fait en visio. Il comprend un temps d'échanges sur votre carrière, vos motivations, votre projet et un test des prérequis indiqués précédemment.
- Un « **avis de positionnement** » vous sera envoyé par mail
Il permet d'assurer que vous avez été reçu par l'organisme de formation, que celui-ci a dressé un état des lieux de vos acquis et besoins, et y a apporté une réponse pédagogique concrète et cohérente.
En cas d'acceptation de votre dossier, vous recevrez également une « attestation d'admission ». En fonction de votre souhait de financement, vous recevrez également soit un contrat et un devis nominatif, soit nous pourrions remplir votre dossier de demande de financement auprès de l'organisme adéquat. Seule la signature d'une convention constitue une inscription et donc un engagement.
En cas de refus de votre dossier, il vous en sera expliqué le motif dans l'avis de positionnement.
- Vous recevrez votre « **convocation** » lorsque le financement sera validé.
Préparez vos stylos pour la rentrée !



Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision en 2018 du titre professionnel « Monteur dépanneur en climatisation » présente une configuration en trois activités, conforme aux besoins du marché du travail et identique à la version antérieure du titre (arrêté du 13 janvier 2014). Les libellés des activités types et des compétences sont revus pour assurer une meilleure lisibilité.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Les entretiens et les enquêtes menés avec les professionnels du secteur permettent définir le contour des activités du monteur dépanneur en climatisation autour des équipements de climatisation à détente directe. Ce périmètre s'étend des climatiseurs de type split-system du secteur de l'habitat individuel aux équipements multipostes de type DRV dédiés au petit tertiaire.

Les éléments de la veille sectorielle montrent une progression en volume de +8% des installations de climatiseur type split-system. Il atteint ainsi son plus haut niveau depuis 2007 avec près de 485 000 unités extérieures vendues en 2017. Parallèlement à cette évolution, la réglementation F-Gas est modifiée interdisant la vente de climatiseur type split-system aux particuliers avec obligation de faire réaliser la mise en service par une entreprise détentriche de la capacité à manipuler les fluides frigorigènes. Les entreprises du secteur de la climatisation de l'habitat individuel sont essentiellement des TPE menant d'autres activités telles que la plomberie, le chauffage ou l'électricité et des entreprises spécialisées dans la climatisation ou le froid commercial. En conclusion, la climatisation type split-system est un produit de base déployé sur le territoire par un panel d'entreprises très diversifié où le monteur dépanneur en climatisation réalise l'installation et la mise en service de ces équipements.

Pour le secteur de la climatisation des bâtiments du petit tertiaire, la veille sectorielle montre une progression du marché de l'installation d'équipements de type DRV avec une nouvelle année record en 2017 (plus de 23 000 unités installées). Le dernier quadrimestre de 2017 a été porteur d'une accélération des ventes (+20%) ce qui a permis aux équipements de climatisation de type DRV, pour la 3ème année consécutive, d'être sur une croissance à 2 chiffres (+13%). L'installation de ces équipements de climatisation, exécutée par une équipe de monteuses, est essentiellement réalisée par les entreprises spécialisées dans la climatisation ou le froid commercial et par le service travaux des majors du conditionnement d'air. La mise en service de l'équipement de climatisation de type DRV reste à la charge du constructeur qui applique ces protocoles pour garantir le bon fonctionnement et l'optimisation du système. Dans un souci de réduction du temps d'intervention du technicien du constructeur, l'équipe qui a réalisé le montage effectue les contrôles préalables à la mise en service.

Les enquêtes menées sur le sujet de la maintenance des équipements de climatisation à détente directe montrent que la maintenance préventive des climatiseurs de faible puissance dédiés à l'habitat individuel échappe totalement aux entreprises du secteur. Cette dernière est effectuée par le propriétaire en suivant les consignes de la notice technique du constructeur. Pour les unités d'une puissance supérieure, notamment pour celles dont la charge en fluide frigorigène dépasse les 3 kilogrammes, la réglementation F-Gas impose un contrôle d'étanchéité annuel réalisé par un professionnel agréé. De plus, la localisation de ces équipements de climatisation, dans le petit tertiaire ou dans les locaux surveillés (informatique ou communication), rend nécessaire l'établissement d'un contrat de maintenance préventive entre l'utilisateur et l'entreprise spécialisée. Cette maintenance est réalisée par un intervenant détenteur d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes.



En cas de dysfonctionnement d'un équipement de climatisation à détente directe, le client fait appel à un professionnel agréé. Les entretiens réalisés lors de l'analyse de l'emploi ont fait apparaître les difficultés d'intervention des professionnels lors d'une maintenance corrective. Ces difficultés sont liées à la complexité des systèmes électroniques de gestion des équipements de climatisation et au manque d'accessibilité des éléments notamment des points de mesure. La maintenance corrective se limite à un constat de dysfonctionnement pouvant entraîner le remplacement d'un élément par échange standard (maintenance de niveau 2). Dès qu'un diagnostic est nécessaire, le professionnel fait appel au constructeur via la « hotline » ou en déclenchant l'intervention sur le terrain d'un technicien de la marque.

Reste à noter qu'une évolution technologique importante est en cours : le changement du type de fluide frigorigène utilisé dans les équipements de climatisation à détente directe. La nouvelle réglementation européenne appelée « F-GAS II » publiée en 2014 est déclinée par plusieurs décrets et arrêtés en France : Décret 2015-1790 du 28 décembre 2015, Arrêté du 29 février 2016 et Arrêté du 19 avril 2017 relatifs à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés - exige une plus grande maîtrise de l'impact des fluides frigorigènes sur l'environnement. Cette évolution réglementaire planifie la disparition des fluides frigorigènes actuellement utilisés en climatisation. En 2017, les fabricants leaders du marché de la climatisation ont statué sur l'utilisation du fluide frigorigène R32 sur l'ensemble de la gamme des équipements de climatisation de type split-system. Pour diminuer les réticences de la profession à l'utilisation de ce fluide frigorigène de type A2L (légèrement inflammable), ils ont organisé sur tout le territoire des journées d'information pour montrer que les procédures de mise en œuvre restent identiques à celles du fluide frigorigène R410A tout en préconisant l'utilisation d'outillage spécifique marqué R32. En ce qui concerne le secteur du petit tertiaire, les constructeurs attendent une évolution de l'Article CH35 de l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) pour définir le fluide frigorigène qui remplacera l'actuel R410A dans les équipements de climatisation de type DRV.



Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le Monteur dépanneur en climatisation assure l'**installation, la mise en service et la maintenance d'équipements de climatisation** à détente directe de **types split-system et DRV**. Il réalise l'installation, procède à la mise en service des climatiseurs de type split-system, prépare les équipements de type DRV pour le technicien du constructeur qui assure leur mise en service. Il informe son client de l'usage et des précautions d'utilisation de ces équipements. Dans le cadre de la maintenance, le Monteur dépanneur en climatisation assure la maintenance préventive et corrective de niveau 2 de ces équipements.

Les activités menées par le Monteur dépanneur en climatisation contribuent au confort des occupants et au bon fonctionnement des process (centres informatiques, centres de communication, Datacenter). Il travaille souvent seul, mais reste au contact de son hiérarchique et se conforme aux règles d'hygiène et de sécurité notamment dans l'utilisation des équipements de protection individuelle. Il gère les déchets liés à la pose et à la maintenance des équipements de climatisation. Il assure la mise à jour des écrits contractuels et réglementaires sur chacun des sites clients.

Le Monteur dépanneur en climatisation travaille essentiellement au sein d'une entreprise de type PME (climatiseurs, frigoristes, chauffagistes, électriciens) ou d'un bureau local d'un major de la maintenance des équipements de conditionnement d'air des bâtiments tertiaires et industriels. Le Monteur dépanneur en climatisation reçoit de son hiérarchique la liste de ses sites clients, les éléments des contrats tels que la localisation géographique, la liste des équipements, les éléments nécessaires à l'installation dans le cadre d'un chantier de pose ou le planning des actions de maintenance systématique et ses approvisionnements en consommables dans le cadre d'un contrat de maintenance.

Les tâches réalisées sur ou dans l'environnement imposent au Monteur dépanneur en climatisation, désigné par son employeur et après analyse, d'appliquer des prescriptions de **sécurité électrique**. En conséquence de quoi, il sera habilité par son employeur selon la nature des opérations, de l'environnement, du domaine de tension et du niveau de responsabilité défini.

Dans le cadre des interventions sur un équipement thermodynamique, le Monteur dépanneur en climatisation doit être détenteur d'une attestation d'aptitude à la **manipulation des fluides frigorigènes de catégorie 1**.

Il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le diplôme (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les locaux d'habitation ;
- les commerces de proximité ;
- le petit tertiaire ;
- les sites industriels pour la maintenance de base des climatisations de centraux téléphoniques, informatiques, Datacenter ou autres.

Convention collective nationale du bâtiment N°3193 et 3258



Les types d'emplois accessibles sont principalement les suivants :
Climaticien. (Dépanneur en installations de froid et climatisation.) (Electricien frigoriste.)

Règlementations en vigueur

- Articles R4544-9, R4544-10 et R4544-11 code du travail : habilitation électrique (basse tension)
- Article R4323-58 code du travail : travaux en hauteur
- Article R543-106 Code de l'environnement : attestation à la manipulation des fluides frigorigènes



Liens avec d'autres certifications, équivalence, passerelle, validation partielle

EQUIVALENCE

Ce diplôme équivaut à un CAP Froid et Climatisation ou BEP Technicien du Froid et du Conditionnement d'Air sur le volet confort de l'habitat.

PASSERELLE

x

VALIDATION PARTIELLE

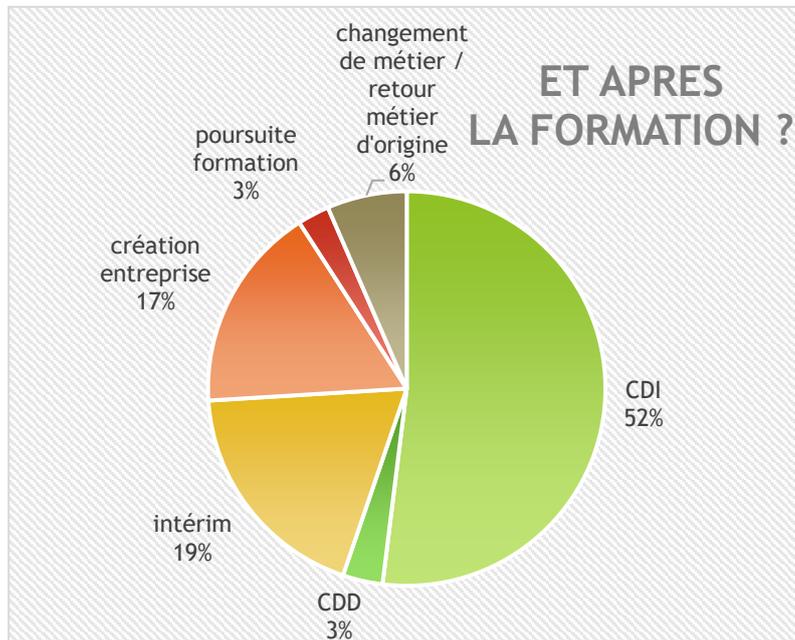
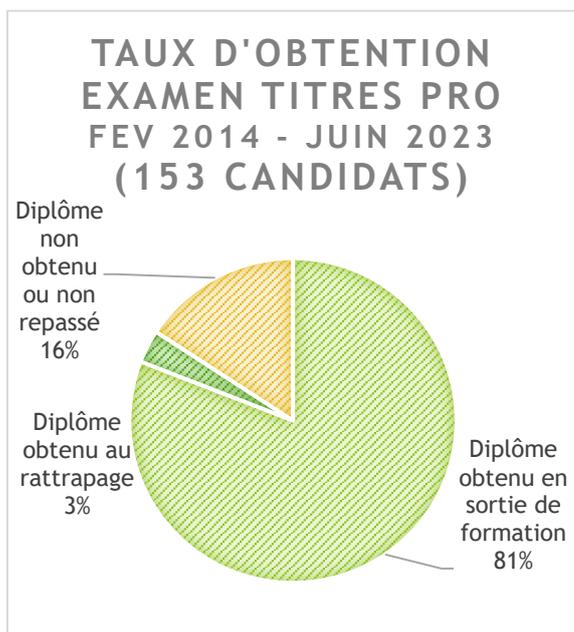
Un Titre Professionnel peut être validé partiellement par CPP (ou Activité Type), il faut valider l'ensemble des CCP pour obtenir le Titre, et ce jusqu'à 1 an après la période de validité du Titre.

SUITE DE PARCOURS

Le candidat peut se diriger vers un niveau 4 (Titre Professionnel ou Bac Pro) ou vers une spécialisation technique via la formation continue (modules courts avec ou sans certification).

Réussite et taux d'insertion des anciens diplômés – toutes spécialités confondues

81 diplômés sur 93 candidats depuis 2013 soit 87% de réussite





Contenu simplifié

Le MDC se compose de 3 parties pour un total de 6 compétences.

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Installer et mettre en service des équipements monopostes de climatisation de type split-système.	1	Installer un équipement monoposte de climatisation de type split-système.
		2	Mettre en service un équipement monoposte de climatisation de type split-système.
2	Installer et préparer la mise en service des équipements multipostes de climatisation de type DRV.	3	Installer un équipement multiposte de climatisation de type DRV.
		4	Préparer la mise en service d'un équipement multiposte de climatisation de type DRV.
3	Réaliser la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de climatisation.	5	Réaliser la maintenance préventive d'un équipement de climatisation.
		6	Réaliser la maintenance corrective de niveau 2 d'un équipement de climatisation.



Contenu pédagogique détaillé

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Une présentation technique sera faite par le formateur sur écran avec un support de cours adapté.
- Une application sera faite ensuite, soit sur machines, soit en atelier en box individuel, soit via une étude de cas nécessitant la lecture de plans, de notices de constructeurs, de catalogues de distributeurs... Dans chaque séquence, lors de la pratique, nous suivrons la chronologie d'un chantier.

Contenu pédagogique

Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
<p>Séquence 1 – technologie de la climatisation air/air</p> <p><i>Technologie :</i> Le circuit frigorifique, les composants, le comportement du fluide, présentation des différents systèmes (climatisation air/air, chauffe-eau thermodynamique, DRV, pompes à chaleur), présentation des différents émetteurs (split, gainable, cassette, console, plancher chauffant, aérotherme).</p> <p><i>Nota : l'examen final ne porte que sur la climatisation air/air de type split et le DRV.</i></p> <p>Evolution des températures en surchauffe et sous-refroidissement, le système réversible, le système de dégivrage. Présentation des outillages du climaticien.</p> <p><i>Applications pratiques :</i> Mise sous pression d'un système, mesures de bon fonctionnement à l'aide des outillages adaptés.</p>	1	64 h (2 semaines)
<p>Séquence 2 – façonnage des réseaux</p> <p><i>Technologie :</i> Nature et compatibilité des matériaux. Prise de cotes. Les parcours de réseaux fluidiques et hydrauliques, composition d'un réseau, normes et usages. Le chalumeau et l'outillage spécifique.</p> <p><i>Applications pratiques :</i> Réalisation de brasures, dudgeons et cintrages.</p> <p><i>En sus du référentiel : l'eau chaude sanitaire (électrique, solaire, gaz), les organes hydrauliques du chauffage, fonctionnement et sécurité.</i> <i>Pratique : les soudures, pose d'un radiateur et mise en pression, purge, réalisation de chapeau de gendarme et exercices de cintrages complexes.</i></p>	1	32 h (1 semaine)



Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
<p>Séquence 3 – poser et raccorder une climatisation air/air avec monosplit</p> <p><i>Technologie :</i> Choix de l'emplacement des unités extérieure et intérieure, choix du mode de fixation, bases électriques, câblage et réglementation pour le raccordement, gestion des condensats, options esthétiques et acoustiques. Travailler en sécurité : organisation, EPC, EPI, précautions travail en hauteur, précautions manutention de charges. Habilitation électrique basse tension.</p> <p><i>Applications pratiques :</i> Câblage électrique et utilisation d'appareil de mesure Pose et raccordement complet d'une clim air/air monosplit en box d'atelier. Préparation pour la mise en service.</p>	1	64 h (2 semaines)
<p>Séquence 4 – mise en service de climatisation air/air</p> <p><i>Technologie :</i> Les familles de fluides frigorigènes, F-Gas 2024, les étiquetages. Réglages de fonctionnement attendus par le client et les réglementations thermiques. Remplir le Cerfa bordereau de suivi des déchets, Track Déchet. Procédure de mise en service (test d'étanchéité avec mise en pression à l'azote, tirage au vide, charge en fluide, récupération, complément de charge).</p> <p><i>Applications pratiques :</i> Mise en service complète sur climatisation. Test d'aptitude catégorie I. <i>NB : le référentiel prévoit une catégorie II, nous incluons la catégorie I supérieure.</i></p>	1	64 h (2 semaines)
<p>Séquence 5 – installer un équipement multiposte de climatisation de type DRV et préparer la mise en service</p> <p><i>Technologie :</i> La particularité technologique du DRV. Règles de pose des DRV, des gainables, cassettes, consoles. Le calorifugeage des réseaux. Points de fuite potentiels.</p> <p><i>Applications pratiques :</i></p>	2	64 h (2 semaines)



Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
Réalisation de la pose d'une unité extérieure DRV avec unité intérieure de type split et/ou console et/ou cassette et/ou gainable. Test d'étanchéité.		
Séquence 6 – entretien des équipements de climatisation <i>Technologie :</i> Règlementation en vigueur. Points de contrôle de performance et de fonctionnement. Utilisation des appareils de mesure. Interprétation des valeurs. Remplissage des bordereaux de suivi. <i>En sus du référentiel : Particularités d'un équipement avec un circuit hydraulique.</i> <i>Applications pratiques :</i> Pose et raccordement d'une climatisation monosplit Mise en service d'une climatisation monosplit Préparation et test en vue d'attestation d'aptitude catégorie I	3	32 h (1 semaine)
Séquence 7 – dépanner des équipements de climatisation <i>Technologie :</i> Méthodologie de recherche de panne. Communiquer oralement avec son client. Communiquer avec un constructeur. Relever des mesures. Interpréter un résultat et en déduire une cause possible de panne. Proposer une solution. Remplir une fiche d'intervention. <i>Applications pratiques :</i> Interventions sur circuit frigorifique : mécanique et fonctionnement des organes, propreté des échangeurs, contrôle des sondes de températures, défaut ou pollution du fluide... Interventions sur circuit électrique : défaut sur carte électronique, isolement du moteur, alimentations électriques, défaut de communication... <i>NB : chers tuteurs, nous sommes preneurs de tout matériel permettant de varier les plaisirs lors des TP.</i>	3	64 h (2 semaines)
Préparation Dossier Professionnel, révisions et examens finaux <i>En début de formation :</i> présentation de la formation, des épreuves finales, du dossier attendu	1 2 3	16 h (1 semaine)



Séquences prévues	AT visée	Durée prévue
<p><i>Au cours de la formation</i> : Culture générale métier :</p> <ul style="list-style-type: none">Les aides à la rénovation, comment ça marche ?Les certifications, lesquelles choisir ? comment les obtenir ?Les acteurs de la filière : professionnels, distributeurs, constructeurs, les branches, les syndicats, les financeurs... <p>Et</p> <p>Aide à la rédaction du Dossier Professionnel</p> <p><i>En fin de formation</i> :</p> <p>Examen final</p> <p>Le jury est composé de professionnels en activité.</p> <p>Des évaluations auront lieu pendant la formation pour évaluer la progression au gré des séquences et serviront d'appui au jury final.</p> <p><i>Ecrits</i></p> <p>Phase 4 : étude de cas sur l'installation d'un équipement multiposte de climatisation type DRV (1h00)</p> <p>Questionnaires professionnels : QCM sur la préparation de la mise en service d'un équipement multiposte de climatisation de type DRV (30 min) ; QCM sur la maintenance préventive des équipements de climatisation (30 min).</p> <p><i>Pratiques</i></p> <p>Phase 1 : installer un équipement monoposte de climatisation de type split (4h00)</p> <p>Phase 2 : réaliser une pièce en cuivre (45 min)</p> <p>Phase 3 : maintenance corrective de niveau 2 d'un équipement de climatisation (1h30)</p> <p><i>Oraux</i></p> <p>Entretien technique : Mise en service d'un climatiseur type split (15 min)</p> <p>Entretien final : Evaluations de l'année et Dossier Professionnel (20 min)</p>		



Liste des outillages utiles

Voici la liste des outillages que nous vous recommandons d'avoir pour votre formation...et après !

Faites l'inventaire de ce que vous avez déjà, et nous ferons un point ensemble en formation.

- Lunettes de protection avec verres teintés relevables
- Paire de gants de manutention
- Paire de gants Kevlar pour soudure
- Paire de gants pour fluides frigorigènes
- Tenue de travail en coton (vieux jean, t-shirt, etc).
- 1 cadenas pour votre vestiaire

Une caution vous sera demandée pour une caisse à outils qui vous sera attribuée tout au long de la formation au centre de formation.



Calendrier simplifié, tarif, comment s'inscrire ?

Recrutements : à partir du 24 avril 2025, 8 places disponibles

Prochaine rentrée le 02 septembre 2025 - sortie le 10 juillet 2026

Présence en centre de formation 25% du temps (≈1 semaine/mois)	Présence en entreprise 75% du temps de travail	Durée en centre de formation 400 heures sur 62 jours
---	---	---

Horaires de formation

Lundi Mardi Mercredi Jeudi	8h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 12h30	Pas de cours
Soit 32 heures de formation par semaine		

Un avis de positionnement accompagnera tout dossier dûment sélectionné.

Les devis nominatifs sont disponibles en libre téléchargement depuis notre site Internet, ils n'engagent ni le candidat, ni l'organisme de formation. Par défaut, le taux horaire indiqué est celui « tout public ».

Le taux horaire remisé « financement individuel » concerne les particuliers qui régleront eux-mêmes tout ou partie de leur formation.

Nombre d'heures de formation facturées	Financier	Taux horaire	Tarif
400 heures	Tout public	20,00 € net / heure	8 000,00 € net

Nomenclature pour le financement

Diplôme d'État du Ministère Chargé de l'Emploi de niveau 3 (équivalent CAP BEP)

Nomenclature : NSF 227 s / diplôme TP01277 / RNCP 5483 / code ROME I1306 / Formacode 22635 / N° CARIF à venir

CPF mots clés *sans objet*

Mise à jour référentiel par parution au JO du 16/05/2023



Calendrier détaillé – formation continue

	IF2P	ENT									
01/09/2025			01/10/2025		7	01/11/2025			01/12/2025	7	
02/09/2025	7		02/10/2025		7	02/11/2025			02/12/2025	7	
03/09/2025	7		03/10/2025		7	03/11/2025	7		03/12/2025	7	
04/09/2025	7		04/10/2025			04/11/2025	7		04/12/2025	7	
05/09/2025	7		05/10/2025			05/11/2025	7		05/12/2025	4	
06/09/2025			06/10/2025		7	06/11/2025	7		06/12/2025		
07/09/2025			07/10/2025		7	07/11/2025	4		07/12/2025		
08/09/2025		7	08/10/2025		7	08/11/2025			08/12/2025		7
09/09/2025		7	09/10/2025		7	09/11/2025			09/12/2025		7
10/09/2025		7	10/10/2025		7	10/11/2025		7	10/12/2025		7
11/09/2025		7	11/10/2025			11/11/2025			11/12/2025		7
12/09/2025		7	12/10/2025			12/11/2025		7	12/12/2025		7
13/09/2025			13/10/2025	7		13/11/2025		7	13/12/2025		
14/09/2025			14/10/2025	7		14/11/2025		7	14/12/2025		
15/09/2025	7		15/10/2025	7		15/11/2025			15/12/2025		7
16/09/2025	7		16/10/2025	7		16/11/2025			16/12/2025		7
17/09/2025	7		17/10/2025	4		17/11/2025		7	17/12/2025		7
18/09/2025	7		18/10/2025			18/11/2025		7	18/12/2025		7
19/09/2025	4		19/10/2025			19/11/2025		7	19/12/2025		7
20/09/2025			20/10/2025		7	20/11/2025		7	20/12/2025		
21/09/2025			21/10/2025		7	21/11/2025		7	21/12/2025		
22/09/2025		7	22/10/2025		7	22/11/2025			22/12/2025		7
23/09/2025		7	23/10/2025		7	23/11/2025			23/12/2025		7
24/09/2025		7	24/10/2025		7	24/11/2025		7	24/12/2025		7
25/09/2025		7	25/10/2025			25/11/2025		7	25/12/2025		
26/09/2025		7	26/10/2025			26/11/2025		7	26/12/2025		7
27/09/2025			27/10/2025		7	27/11/2025		7	27/12/2025		
28/09/2025			28/10/2025		7	28/11/2025		7	28/12/2025		
29/09/2025		7	29/10/2025		7	29/11/2025			29/12/2025		7
30/09/2025		7	30/10/2025		7	30/11/2025			30/12/2025		7
			31/10/2025		7				31/12/2025		7
TOTAL MOIS	60	0	TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0
CUMUL	60	0	CUMUL	92	0	CUMUL	124	0	CUMUL	156	0



	IF2P	ENT									
01/01/2026			01/02/2026			01/03/2026			01/04/2026		7
02/01/2026	0	7	02/02/2026		7	02/03/2026		7	02/04/2026		7
03/01/2026			03/02/2026		7	03/03/2026		7	03/04/2026		7
04/01/2026			04/02/2026		7	04/03/2026		7	04/04/2026		
05/01/2026	7		05/02/2026		7	05/03/2026		7	05/04/2026		
06/01/2026	7		06/02/2026		7	06/03/2026		7	06/04/2026		
07/01/2026	7		07/02/2026			07/03/2026			07/04/2026		7
08/01/2026	7		08/02/2026			08/03/2026			08/04/2026		7
09/01/2026	4		09/02/2026		7	09/03/2026		7	09/04/2026		7
10/01/2026			10/02/2026		7	10/03/2026		7	10/04/2026		7
11/01/2026			11/02/2026		7	11/03/2026		7	11/04/2026		
12/01/2026		7	12/02/2026		7	12/03/2026		7	12/04/2026		
13/01/2026		7	13/02/2026		7	13/03/2026		7	13/04/2026		7
14/01/2026		7	14/02/2026			14/03/2026			14/04/2026		7
15/01/2026		7	15/02/2026			15/03/2026			15/04/2026		7
16/01/2026		7	16/02/2026		7	16/03/2026		7	16/04/2026		7
17/01/2026			17/02/2026		7	17/03/2026		7	17/04/2026		7
18/01/2026			18/02/2026		7	18/03/2026		7	18/04/2026		
19/01/2026		7	19/02/2026		7	19/03/2026		7	19/04/2026		
20/01/2026		7	20/02/2026		7	20/03/2026		7	20/04/2026		7
21/01/2026		7	21/02/2026			21/03/2026			21/04/2026		7
22/01/2026		7	22/02/2026			22/03/2026			22/04/2026		7
23/01/2026		7	23/02/2026		7	23/03/2026		7	23/04/2026		7
24/01/2026			24/02/2026		7	24/03/2026		7	24/04/2026		4
25/01/2026			25/02/2026		7	25/03/2026		7	25/04/2026		
26/01/2026	7		26/02/2026		7	26/03/2026		7	26/04/2026		
27/01/2026	7		27/02/2026		4	27/03/2026		4	27/04/2026		7
28/01/2026	7		28/02/2026			28/03/2026			28/04/2026		7
29/01/2026	7					29/03/2026			29/04/2026		7
30/01/2026	4					30/03/2026		7	30/04/2026		7
31/01/2026						31/03/2026		7			
TOTAL MOIS	64	0	TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0
CUMUL	220	0	CUMUL	252	0	CUMUL	284	0	CUMUL	316	0



	IF2P	ENT		IF2P	ENT		IF2P	ENT
01/05/2026			01/06/2026		7	01/07/2026		7
02/05/2026			02/06/2026		7	02/07/2026		7
03/05/2026			03/06/2026		7	03/07/2026		7
04/05/2026		7	04/06/2026		7	04/07/2026		
05/05/2026		7	05/06/2026		7	05/07/2026		
06/05/2026		7	06/06/2026			06/07/2026		7
07/05/2026		7	07/06/2026			07/07/2026		7
08/05/2026			08/06/2026	7		08/07/2026	7	
09/05/2026			09/06/2026	7		09/07/2026	7	
10/05/2026			10/06/2026	7		10/07/2026	6	
11/05/2026		7	11/06/2026	7		11/07/2026		
12/05/2026		7	12/06/2026	4		12/07/2026		
13/05/2026		7	13/06/2026			13/07/2026		
14/05/2026			14/06/2026			14/07/2026		
15/05/2026		7	15/06/2026		7	15/07/2026		
16/05/2026			16/06/2026		7	16/07/2026		
17/05/2026			17/06/2026		7	17/07/2026		
18/05/2026	7		18/06/2026		7	18/07/2026		
19/05/2026	7		19/06/2026		7	19/07/2026		
20/05/2026	7		20/06/2026			20/07/2026		
21/05/2026	7		21/06/2026			21/07/2026		
22/05/2026	4		22/06/2026		7	22/07/2026		
23/05/2026			23/06/2026		7	23/07/2026		
24/05/2026			24/06/2026		7	24/07/2026		
25/05/2026		7	25/06/2026		7	25/07/2026		
26/05/2026		7	26/06/2026		7	26/07/2026		
27/05/2026		7	27/06/2026			27/07/2026		
28/05/2026		7	28/06/2026			28/07/2026		
29/05/2026		7	29/06/2026		7	29/07/2026		
30/05/2026			30/06/2026		7	30/07/2026		
31/05/2026						31/07/2026		
TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	32	0	TOTAL MOIS	20	0
CUMUL	348	0	CUMUL	380	0	CUMUL	400	0

VOTRE CONTACT

Lieu de rdv :
IF2P EVOLUTION
176 rue Achard, Bât C1
33300 BORDEAUX



Par mail :
marine@if2p-evolution.com
Par téléphone :
Marine SIMONNEAU 06 52 05 24 98



Comment fonctionne l'alternance ?

- a) L'entreprise manifeste son intérêt via la fiche 1 IF2P. Le candidat se manifeste en remplissant le dossier de candidature IF2P (voir dernière page du programme).
- b) IF2P reçoit le candidat en entretien individuel, et valide ou refuse la candidature (positionnement).
- c) IF2P sélectionne des candidats selon les critères de l'entreprise. Ils reçoivent le CV et notre avis de positionnement.
- d) L'entreprise contacte les candidats qui l'intéressent et fait sa sélection finale.
- e) Vous avez trouvé votre candidat favori ! L'entreprise envoie les fiches 2 et 3 IF2P.
- f) IF2P monte l'intégralité du dossier d'alternance. L'entreprise indique si elle souhaite se charger de la transmission à l'OPCO ou si elle le confie à IF2P.
- g) Rdv de signature du contrat avec l'entreprise, le candidat et IF2P.
- h) L'entreprise déclare l'embauche de son salarié à l'URSSAF.
- i) L'OPCO valide et retourne les volets originaux du contrat de professionnalisation. La DREETS attribue un numéro d'enregistrement au contrat et en informe l'employeur. Si le dossier est incomplet, l'OPCO écrira un courrier [à l'entreprise](#).
- j) Chaque trimestre IF2P facture la formation à l'entreprise, ou directement à l'OPCO (subrogation).

L'alternance comment ça marche ?

C'est un contrat de travail qui consacre une partie du temps de travail à la formation, on parle d'**alternance de temps** en entreprise et en organisme de formation. (Art. L 980-1, 981-1 à 981-8 du Code du Travail).

Il prend la forme :

- ✓ soit d'un CDD de 6 à 12 mois. La période d'essai est généralement fixée à 30 jours pour les contrats pro et 45 jours pour les contrats d'apprentissage.
- ✓ soit d'une période d'alternance de 6 à 12 mois dans le cadre d'un nouveau CDI, qui s'appelle la « Pro-A » (a remplacé la période de professionnalisation en 2020).

Un contrat de travail **en alternance** permet d'associer l'acquisition d'un savoir théorique en centre de formation, et d'un savoir-faire pratique en entreprise en vue d'obtenir un diplôme reconnu au RNCP.

Professionnalisation ou apprentissage ?

Vous avez + de 29 ans ?

- Contrat de professionnalisation par défaut, mais il vous faudra être inscrit à France Travail au moment de la signature du contrat (*même 1 journée*).
- Possibilité de contrat d'apprentissage si vous êtes travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou si vous avez un projet de création/reprise d'entreprise, ou si vous avez échoué à l'obtention du diplôme visé et retentez l'obtention avec un autre employeur. Il faut avoir moins de 36 ans si vous avez rompu de manière anticipée votre contrat d'apprentissage pour une cause indépendante de votre volonté ou inaptitude médicale, ou si vous préparez un diplôme supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs.

Vous avez - de 29 ans ?

- Vous avez le choix entre professionnalisation et apprentissage.



Combien vais-je être rémunéré ?

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti		
18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
43% du smic 774.77 €	53% du smic 954.95 €	100% du smic 1801.80 €
Si contrat dure ≤ 1 an 58% du smic 1045.04 €	Si contrat dure ≤ 1 an 68% du smic 1225.22 €	Si contrat dure ≤ 1 an 115% du smic 2072.07 €

Le salaire d'un apprenti est exonéré d'impôt sur le revenu dans la limite du smic annuel, de toute cotisation CGS-CRDS, et de charges salariales jusqu'à 79% du smic (comptez au-delà ≈ 25% de charges salariales).

Rémunération brute mensuelle minimale d'un salarié en contrat de professionnalisation		
	Sans diplôme professionnel	Avec diplôme professionnel
21/25 ans	70% du smic 1261.26€	80% du smic 1441.44 €
21/25 ans avec employeur BTP + 10%	80% du smic 1441.44 €	90% du smic 1621.62 €
26 ans et +	100% du Smic 1801.80 €	

*simulateur [calcul du net](#) : enlever environ 25% pour les charges salariales sur le brut

Combien ça coûte à l'entreprise ?

- ✓ Financement par l'OPCO de l'entreprise des frais pédagogiques IF2P (taux selon branche), il est possible qu'il y ait un reste à charge de l'entreprise. Ceci vous sera signalé avant toute signature.
- ✓ Pour son travail, le salarié touche un salaire.

Aides en vigueur : [mémento](#)

- ✓ Simulateur de coûts de l'alternance : [simulateur ici](#)
- ✓ [L'aide forfaitaire à l'embauche](#) en contrat d'alternance pour les plus de 26 ans (2 000 €), à laquelle s'ajoute [l'aide à l'embauche pour les plus de 45 ans](#) (2 000 €).
- ✓ [Aide 2024 aux contrats d'apprentissage](#) : 6 000€ si le salarié a moins de 30 ans au démarrage du contrat, versés les 12 premiers mois sur présentation du bulletin de salaire à l'ASP. Non cumulable avec l'aide Emploi Franc.
- ✓ Aide à l'embauche de personnes en situation de handicap : 4000€ versés par l'Agefiph.
- ✓ L'aide « [Emploi Franc](#) » pour les demandeurs d'emploi ou salariés suivis en Mission Locale résidant en Quartier Prioritaire de la Ville. 2 500 € versé en 2 fois par Pôle Emploi pour une embauche en CDD durant entre 6 et 12 mois (+ pour les CDI). Vérification de l'adresse : <https://sig.ville.gouv.fr/>
Attention, ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédents sa date d'embauche. Et ne pas avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste à pourvoir.
- ✓ Pour les CDD, l'employeur est dispensé du versement de l'indemnité de précarité en fin de contrat (économie de 1/10^e des salaires bruts depuis le début du contrat).
- ✓ Prime de l'OPCO au tuteur pour sa mission de tuteur/maitre d'apprentissage.
- ✓ Financement par l'OPCO de la formation de tuteur/maitre d'apprentissage.



Qui fait quoi ?

Le salarié : Le temps en formation est considéré comme du temps de travail. Le salarié s'engage à travailler pour le compte de son employeur, à suivre la formation prévue au contrat en respect du calendrier.

L'employeur : L'employeur fournit au salarié un emploi en relation avec les objectifs de la formation, il rémunère le salarié et le libère en respect du calendrier de formation, il règle les factures reçues de IF2P.

Le tuteur/maître d'apprentissage : Salarié de l'entreprise ou dirigeant seul, le tuteur accueille et guide le salarié dans ses missions, il l'évalue et est le contact de référence de l'employeur, du salarié et de l'organisme de formation. Une aide à la fonction et une formation sont prévues.

L'organisme de formation : L'organisme de formation s'engage à organiser des actions d'enseignement, d'accompagnement et d'évaluation, et à en rendre compte. Un descriptif détaillé de la formation est annexé au contrat avec un avis de positionnement (diagnostic réalisé par le centre de formation avant le contrat).

Attention ! Sauf arrêt de travail ou cas de force majeure justifié, les heures d'absence en formation sont considérées comme injustifiées et facturées à l'entreprise sans remboursement OPCO possible. Libre à l'entreprise d'opérer une retenue sur salaire. Des absences répétées entraînent des sanctions disciplinaires.

Le financeur : les frais de formation, appelés « frais pédagogiques » sont pris en charge par l'OPCO de l'employeur sur la base d'un taux horaire ou forfaitaire (différents selon la branche).

Si les frais pédagogiques IF2P excèdent la prise en charge OPCO, le reliquat sera à la charge de l'entreprise. Une subrogation est possible, c'est-à-dire le paiement direct par l'OPCO à IF2P.

Le financeur s'engage à régler les frais pédagogiques sur la base de son accord de prise en charge et des heures effectivement réalisées.

Et si le candidat échoue à l'examen ou veut poursuivre ses études ?

Un contrat de professionnalisation à durée déterminée peut être renouvelé une fois avec le même employeur, dès lors que la seconde qualification visée est supérieure ou complémentaire à la première ou si le bénéficiaire n'a pu atteindre la qualification préparée pour cause d'échec à l'examen, maternité ou adoption, maladie, accident du travail, défaillance de l'organisme de formation.

Comment arrêter un contrat d'alternance avant sa fin prévue ?

Il est possible de rompre le contrat pendant la période d'essai. Il n'y a pas de préavis à respecter, ni motif à fournir sauf si la rupture est à l'initiative de l'employeur, un délai de prévenance de 24 à 48h est à prévoir.

Passée la période d'essai, les possibilités de rupture sont les suivantes :

- par commun accord entre le salarié et l'employeur ;
- en raison d'une faute grave ou manquements répétés validés par le juge d'instance ;
- pour inaptitude professionnelle prononcée par les Prud'hommes ;
- rupture anticipée après l'obtention du diplôme ;
- rupture prononcée par une autorité administrative pour atteinte à la santé, sécurité ou intégrité
- en contrat pro, en raison d'une embauche en CDI ;
- en contrat pro, en cas de force majeure.



Comment optimiser mes chances d'être recruté en alternance ?

Rédiger son CV pour l'alternance

Pour diffuser votre CV à des employeurs potentiels, merci de retravailler votre CV de la façon suivante et me l'envoyer en format PDF par mail à marine@if2p-evolution.com

- Mettre un titre : votre objectif ou la formation choisie
- Mettre une photo est facultatif mais apprécié : récente avec un fond neutre (par exemple prise avec un smartphone devant un mur blanc)
- Indiquer votre prénom, nom, adresse, téléphone, mail, date de naissance et votre âge (nécessaire pour le calcul du salaire et des aides associées...et vous contacter)
- Ayez une annonce de répondeur téléphonique neutre, idem pour l'adresse mail si vous pouvez.
- Indiquer vos permis (véhicule + engins)
- Si vous pouvez ajouter un petit mot sur votre projet et/ou vos motivations, c'est souvent apprécié.
- A faire tenir en 1 page

En première rubrique « compétences » : indiquez tout ce qui sera utile pour votre futur métier. Exemple : vous avez été dans la vente, la connaissance de la relation client sera utile. Vous avez été dans un autre métier manuel, la connaissance de l'ossature d'un bâtiment ou de l'environnement chantier sera utile. Vous avez fait des travaux chez vous ou chez des amis, la connaissance des outils de telle ou telle activité sera utile...etc. Ici vous recensez tout ce qui fait la différence entre quelqu'un tombé ici « par hasard » et un candidat intéressant !

Pour les autres rubriques, une sur vos « expériences professionnelles » par métier (regroupez tout ce qui se ressemble), une sur vos « diplômes / formations suivies » et une sur vos « passions » suffiront.

Si l'entreprise potentielle vous demande une lettre de motivation

> objectif : donner envie de vous contacter, de vous rencontrer.

Au préalable :

découvrir l'entreprise : ses activités et caractéristiques, ses métiers, nom de l'interlocuteur...

et

définir vos attentes : ce qui vous plaît, pourquoi ce nouveau métier, vos projets, vos contraintes...

J'écris quoi et dans quel ordre ?

1. Accroche / Vous : comment et pourquoi avez-vous repéré cette entreprise précisément ?
2. Intérêt / Moi : ma valeur ajoutée, mon expérience significative, mon projet
3. Désir / Nous : comment mon profil s'adapte à votre entreprise ? qu'est-ce que je vous apporte ?
4. Adhésion / conclusion : proposer un RDV

Penser à indiquer l'expéditeur, le destinataire, le lieu et la date de rédaction.

L'écrire à la main ou à l'ordinateur, et signer.



Vous avez décroché un entretien, bravo !

Le recrutement est souvent surtout une affaire d'adéquation de personnalités, être soi-même, se respecter, tout en cherchant à montrer le meilleur !

Voici quelques clés, notamment lorsqu'on a perdu l'habitude de faire des entretiens...

Avant l'entretien :

- Ayez une bonne présentation. C'est la base.

L'hygiène est importante tout au long de sa vie professionnelle (cheveux et visage propres, barbe soignée, ongles courts, habits propres chaque jour). Sachez vous adapter au poste visé et aux personnes que vous pouvez croiser. Préparez votre tenue avant l'entretien, choisissez une tenue selon l'image que vous voulez donner de vous au premier coup d'oeil.

- Renseignez-vous sur la personne qui va vous recevoir.

Qui est-elle dans l'entreprise ? Quel est son rôle ? Est-ce elle qui va décider ? Y aura-t-il plusieurs rdv ?

- Soyez curieux. Préparez-vous une liste de questions à poser.

- Préparez les réponses aux questions que l'on pourrait vous poser, par exemple...

Que savez-vous sur l'activité de notre société ? Pourquoi désirez-vous faire un contrat de professionnalisation chez nous ? Pourquoi vous choisiriez-vous plutôt qu'un autre ? Préférez-vous travailler dans une grande entreprise ou une petite, pourquoi ?

Parmi vos stages/emplois lequel a été le plus significatif ? Quels sont vos défauts dans le travail ? Avez-vous rencontré des difficultés précédemment ?

Avez-vous pu observer le métier que vous voulez faire ? Pourquoi pensez-vous réussir à ce poste ? Aimez-vous les responsabilités ? Savez-vous en prendre ? Préférez-vous travailler seul ou en équipe ? Acceptez-vous les déplacements ? Combien de nuits pouvez-vous être absent de votre domicile ? Acceptez-vous les astreintes ? le travail décalé ?

Quels sont vos projets par rapport à la formation ? Pourquoi l'avoir choisie ? Quelles qualités pensez-vous avoir pour la filière ? Pourquoi avez-vous choisi cet organisme de formation ?

Quels sont vos loisirs ? Pourquoi les aimez-vous ?

Le jour J :

- Prévoyez une petite marge horaire en cas de circulation pour être à l'heure.
- Vérifiez bien où vous pouvez vous stationner.
- Vérifiez bien le nom de votre interlocuteur avant d'entrer, puis coupez votre téléphone.
- Soyez respectueux avec tous ceux que vous croiserez, secrétaire, femme de ménage, inconnus... vous ne savez jamais quel est le pouvoir de chacun...et l'humilité est une réelle qualité humaine.
- Ayez une attitude positive. Saluez en souriant, soyez heureux d'être là ! Maintenez une attention importante aux propos de votre interlocuteur, regardez-le, si besoin prenez des notes.
- Soyez dans l'échange. Ne coupez pas la parole de votre interlocuteur. Soyez agréable mais pas trop à l'aise, vous n'êtes pas là pour vous faire des copains mais pour être embauché donc soyez pro !
- Clore un rdv : Demander la suite des événements. Remercier de vous avoir reçu. Saluer, partir.

Et après ?

- Si vous n'avez pas de nouvelles de ce recrutement dans le délai indiqué, relancez votre interlocuteur gentiment.
- En cas d'accord, contactez IF2P.



Fiche 1 - L'entreprise manifeste à IF2P son besoin de recrutement

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

NOM DE L'ETABLISSEMENT	
SIRET	
CP / VILLE	
ACTIVITES	
EFFECTIF MOYEN	
ATOUS A METTRE EN AVANT ?	

INTERLOCUTEUR DU RECRUTEMENT (où seront envoyés les CV et avec qui nous échangerons)

PRENOM et NOM	
TEL	
MAIL	

VOTRE RECHERCHE

NOM DU POSTE PROPOSÉ	
ZONE D'INTERVENTION	
EXIGENCES TECHNIQUES	
EXIGENCES HUMAINES OU AUTRES	

A retourner à marine@if2p-evolution.com



FICHE 2 - Formulaire entreprise pour préparation du dossier par IF2P

NOM EMPLOYEUR	
SIRET DE L'ETABLISSEMENT	
PRENOM et NOM SALARIE	

INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF

PRENOM et NOM	
TEL	
MAIL	
<input type="checkbox"/> Nous rédigeons pour vous l'intégralité du dossier et restons disponibles. Vous faites votre saisie. <input type="checkbox"/> Je souhaite que IF2P assure pour moi la <u>transmission</u> du dossier à mon OPCO. Il faudra prévoir de nous communiquer vos codes d'accès OPCO (vous pourrez changer vos mots de passe ensuite).	

CONTRAT

Type de contrat	<input type="checkbox"/> Professionnalisation <input type="checkbox"/> Apprentissage
Date de démarrage souhaitée du contrat (max 2 mois avant la rentrée des cours)	
Convention collective appliquée (ou code IDCC)	
Echelon souhaité (si connu)	
Durée hebdomadaire du travail	<input type="checkbox"/> 35h <input type="checkbox"/> 39h <input type="checkbox"/> ___
Effectif salarié de l'entreprise	
Caisse de retraite complémentaire	
Prévoyance complémentaire	
Salaire brut mensuel	<input type="checkbox"/> réglementaire de base <input type="checkbox"/> salaire négocié _____ €

Si vous connaissez déjà le tuteur, merci de remplir la fiche 3 en page suivante également.

A retourner à marine@if2p-evolution.com



FICHE 3 - Formulaire tuteur/maitre d'apprentissage

RAPPEL DU RÔLE DU TUTEUR/MAITRE D'APPRENTISSAGE

- présente le salarié aux interlocuteurs dont il aura besoin et l'intègre dans l'équipe,
- explique la fonction et le poste,
- confie des missions au salarié en accord avec les objectifs de formation (voir programme),
- transmet son savoir-faire, ses connaissances,
- est l'interlocuteur privilégié du salarié,
- évalue le salarié avec objectivité, l'encourage, lui explique comment progresser,
- communique avec IF2P sur la progression du salarié (bilan mi-parcours puis fin de parcours),
- est sollicité pour participer à d'éventuels jurys IF2P (liberté d'accepter ou de refuser).

PRENOM et NOM du tuteur		
EMPLOI OCCUPE		
DATE DE NAISSANCE		
TEL (ligne directe)		
MAIL		
Le tuteur est-il salarié ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Le tuteur a-t-il déjà suivi une formation de tuteur ?	<input type="checkbox"/> oui fournir attestation svp	<input type="checkbox"/> non vous serez recontacté
Nb d'alternants actuellement tutorés (hors celui-ci)		

Est volontaire pour assurer le tutorat de

PRENOM et NOM du SALARIE	
--------------------------	--

Il dispose pour cela des compétences suivantes

Diplôme en lien	
Formation continue en lien	
Nb d'années d'expérience en lien (plus de 2 ans)	

Fait à		Le	
Signature du tuteur			

A retourner à marine@if2p-evolution.com



CANDIDATER

Assister à une réunion collective :

Réunions d'information pour découvrir le centre, les formations, les métiers, l'équipe...

[Cliquer ici](#)

Déposer un dossier de candidature :

[Cliquer ici](#)

Il faudra prévoir de déposer

- 1 CV actualisé (voir conseils dans les pages d'avant)
- 1 copie de votre carte d'identité recto/verso, ou permis de séjour en cours de validité
- 1 copie de votre carte de sécurité sociale
- 1 copie des permis CACES et habilitations (électrique, SST, ...) détenues
- 1 copie de la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé, si vous en avez une

Après le dépôt du dossier, vous choisirez un créneau de rdv individuel pour l'entretien de sélection.

Avoir une réponse à sa candidature

Vos motivations seront écoutées pendant le rendez-vous individuel. Nous discuterons de votre carrière jusqu'à présent, de votre projet professionnel et vérifierons les prérequis indiqués dans le programme. Vous pourrez également nous poser vos questions.

A l'issue, notre réponse vous sera faite.

Le dépôt du dossier de candidature n'oblige ni le candidat à s'inscrire, ni l'organisme à vous accepter. Nous vous remercions de nous avertir en cas de désistement.

VOTRE CONTACT

Lieu de rdv :
IF2P EVOLUTION
176 rue Achard, Bât C1
33300 BORDEAUX



Par mail :
marine@if2p-evolution.com
Par téléphone :
Marine SIMONNEAU 06 52 05 24 98